GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Élections professionnelles
Fonction publique

TOUT COMPRENDRE
SUR LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES

PO CDI : Personnels ouvriers DAPOOUS

La commission paritaire régionale

Les compétences de la CPR sont centrées sur les décisions individuelles défavorables. La CPR se réunit pour émettre **un avis** sur la situation de l'agent.

<u>De manière systématique pour :</u>

- les licenciements pour insuffisance professionnelle
- les sanctions disciplinaires pour les 2e, 3e et 4e groupes : la CPR est alors réunie en conseil disciplinaire

<u>À la demande de l'agent pour :</u>

- examiner les refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission
- examiner les demandes de révision de comptes rendus d'entretien professionnel
- examiner les refus de demande de télétravail
- examiner les refus de certains congés spécifiques
- etc.

Pour choisir mes représentants syndicaux, je vote entre le 3 et le 10 décembre 2026